

CONTROVERSE(S)

La lettre nîmoise du débat citoyen

N° 49

JUIN 2025

L'EDITO

Dans ce numéro, nous vous intéressons aux moyens dont disposent nos concitoyens pour contrôler l'action de leurs élus locaux.

Bonne lecture.

Ont contribué à ce numéro :
Claude ALLET, Catherine BERNIE-BOISSARD

Le contrôle citoyen de l'action des élu.e.s est-il nécessaire ?

Est-il possible ?

La commission d'enquête sénatoriale sur les eaux minérales (dans le Gard notamment avec Perrier) a marqué l'opinion. Il est donc possible de contrôler les actions du gouvernement ou d'évaluer certaines politiques publiques. Pourquoi ne serait-ce pas le cas au niveau des communes et des agglomérations ?

C'est ce que nous avons voulu creuser en interrogeant deux spécialistes, nos concitoyens Mme Élection et M. Comtarendre.

Mme Élection :

Aujourd'hui, **l'élection municipale permet à nos concitoyens d'avoir une vision globale des programmes** proposés par les différentes listes. Les orientations d'investissement et de gestion sont présentées. Les citoyens peuvent se faire une idée de leurs choix, de leur crédibilité et donc de la confiance qu'on peut leur accorder.

Pendant les campagnes électorales, les listes mettent en œuvre divers types de concertation pour associer les citoyens à l'élaboration des projets. À Nîmes, de droite à gauche, les candidats potentiels rivalisent d'ardeur pour accrocher l'électeur.

M. Comtarendre :

Les programmes ne disent pas tout. On parle beaucoup des équipements futurs, on décrit les changements nécessaires dans la gestion de certains services publics. Mais **les choix budgétaires sont rarement évoqués.**

Or, avec la réduction des dotations de l'État, ou les contraintes liées à la préservation de notre environnement, toute nouvelle équipe devra faire preuve de réalisme. La gratuité des transports en commun sur Nîmes Métropole pour les seniors a été finalement reportée en fin de mandat. La communauté d'agglomération s'est repliée sur ses compétences obligatoires dès son élection en 2020.



Par ailleurs, **nos élu.e.s continuent à voter des investissements sans disposer des comptes d'exploitation prévisionnels des équipements prévus.** Qu'en sera-t-il pour le Centre des congrès H2 à Nîmes ? Ils « découvrent » les charges de fonctionnement induites au moment de l'inauguration des équipements. Les mauvaises surprises ne sont pas rares.

Ainsi, la ville de Montpellier a découvert que la SNCF lui demandait de financer le déficit d'exploitation de la nouvelle gare au moment de sa mise en service, du fait du trafic très limité de trains dans cette gare.

Dans certaines communes existent des observatoires citoyens, créés par des collectifs, en relation avec des ONG, des universités ... qui peuvent évaluer les engagements des majorités une fois élues.

Mme Élection :

Nos concitoyens sont régulièrement informés des décisions prises lors des conseils municipaux et communautaires. Ils ont accès aux ordres du jour sur les sites internet de la ville et de l'agglomération. La presse se fait l'écho des délibérations majeures et des positions prises par les différents groupes politiques. Cela permet un suivi régulier de l'exécution du programme électoral et de ses évolutions.

De plus, de nombreuses communes mettent en place des dispositifs de participation citoyenne – budgets participatifs, panels citoyens, consultations en ligne, etc.

L'action des élu.e.s est parfaitement transparente, à condition, bien sûr, de consulter la presse, les sites internet ou les magazines des collectivités.

M. Comtarendre :

Vous allez un peu vite en besogne ! La plupart du temps les dispositifs de participation citoyenne sont pilotés par la collectivité qui en maîtrise le casting, le sujet et le résultat.

On ne peut pas dire qu'à Nîmes, la transparence soit la vertu majeure de la majorité municipale. **Nous n'avons pas accès aux dossiers communiqués aux élus et à la presse lors des conseils municipaux et communautaires.** Certains, très volumineux, sont difficiles à avaler. C'est le cas des rapports annuels des délégataires de services publics pour l'eau, les transports, les monuments romains, l'aéroport, les parkings, etc. Ce sont souvent plusieurs centaines de pages qui permettent d'évaluer les actions engagées et les enjeux économiques de ces délégations.

Chaque année, en septembre, les rapports de VEOLIA sur l'eau potable et l'assainissement représentent un volume de 800 pages que peu d'élu.e.s parcourent et que la presse n'a pas le temps d'approfondir. Heureusement, certaines associations proposent des synthèses accessibles de ces documents, qui resteraient sinon totalement confidentiels, voire opaques.

Mme Élection :

Soyons réaliste, comme vous le dites. L'action des élus est multiforme. Elle traite de très nombreux sujets. **Il est illusoire de penser qu'il serait possible de donner à chaque citoyen les moyens de s'informer,** et de se forger une opinion sur la base d'éléments compréhensibles.

Regardez ce qui s'est passé, lors des conventions citoyennes. Les personnes tirées au sort ont d'abord eu droit à une mise à niveau sur le sujet traité, en recevant un panel d'experts explorant tous les aspects d'un problème donné. C'est un processus qui prend du temps. **Les citoyens ne sont pas des spécialistes de tous les sujets.**

M. Comtarendre :

Précisément, c'est parce que l'action des élu.e.s locaux touche à des domaines aussi variés que l'enseignement, la voirie, le commerce, le sport ... que de nombreuses collectivités s'attachent à rendre leurs projets plus transparents.

Au XXI^e siècle, **le citoyen doit être un acteur de la vie publique.** Pour être acteur, actrice, il faut avoir les outils, les éléments de compréhension du contexte et des enjeux.

Un projet acceptable est celui qui est discuté en amont, partagé, évalué en cours de route. **Il serait donc particulièrement utile que des processus d'évaluation des politiques publiques soient réalisés.**

Ces évaluations ont pour but de répondre à des questions telles que : cette politique a-t-elle atteint les objectifs qu'elle avait formulés ? A-t-elle engendré des effets pervers, non prévus au moment de la décision ? Aurait-on pu avoir autant d'impact en dépensant moins ?

Pourquoi ne pas créer une instance d'évaluation indépendante des conseils municipaux et communautaires ? Ce serait un progrès considérable pour notre démocratie. **Mais nos élu.e.s ont-ils vraiment envie d'un tel travail d'enquête et de contrôle ?** J'ai le souvenir de l'actuel Maire de Nîmes déclarant : « la parole des habitants, ça sert à quoi » ?

Mme Élection :

Je vous trouve bien optimiste. Un outil d'évaluation des politiques publiques pourrait se révéler utile, mais il serait coûteux de le généraliser.

Dans notre société, **beaucoup de nos concitoyens n'ont pas envie de passer du temps dans la gestion des affaires de leur cité.**

M. Comtarendre :

Que faites-vous des comités de quartier dans notre ville ?

Mme Élection :

Ces réboussiers ne manquent pas de regards critiques lorsque quelque chose leur déplaît. Les citoyens sont même parfois prêts à signer une pétition.

Mais leur participation se limite le plus souvent au bulletin de vote qu'ils glissent dans l'urne tous les six ans pour les élections municipales. **Le suffrage universel reste pour eux le moyen le plus efficace pour peser sur les actions des élus.**

J'admets toutefois que les conseils de quartier ou les conseils citoyens dans les quartiers dits « sensibles » permettent d'apprécier les décisions prises par les élu.e.s : voirie, sécurité, transports...

Et je n'oublie pas les enquêtes publiques, comme celles sur les caderaux ou les Plans locaux d'Urbanisme. La mairie de Nîmes a mis en place un système d'association des citoyens très en amont de la révision du PLU actuellement en cours (« jeparticipe.nimes.fr »). Mais **seule une minorité s'y intéresse.**

M. Comtarendre :

Dans 10 mois auront lieu les élections municipales. Il n'est pas douteux que chaque liste va chercher à coller à l'air du temps, en faisant de la concertation, de la participation, en sollicitant l'expertise des habitants.

Mais, une fois l'élection passée, **quelles garanties avon-nous que la parole de ceux qui habitent,** qui travaillent dans la ville ou l'agglomération, qui utilisent les équipements de toute sorte, **sera prise en compte ?** Très souvent, la démocratie aboutit à des tonnes de procès-verbaux oubliés dans les archives. On l'a vu avec le Grand débat au moment de l'épisode des Gilets jaunes.

Sans conclure :

Réussites ou échecs, quelle place sera donnée aux citoyens pour évaluer les décisions publiques, leur pertinence et leur coût ?

Et vous, qu'en pensez-vous, que proposez-vous ? Connaissez-vous des exemples réussis ?

Vous souhaitez réagir ou partager une réflexion ? Nous avons besoin de vos idées pour faire vivre cette lettre.

Ecrivez-nous à : contact@controverses30.fr

Retrouvez-nous sur notre site : <http://www.controverses30.fr/>

Et sur notre page <https://www.facebook.com/controverses30>